

COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 3 octobre 2014

Membres présents : 15 – Procurations : 00 - Votants : 15

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 3 octobre 2014 à 20 heures.

Lecture est donnée du Procès-Verbal de la réunion du 21 août 2014. Secrétaire de séance : M. Hervé HUGON

Puis, le Conseil Municipal, sous la présidence Monsieur le Maire, délibère sur les points suivants :

1. Opération de rénovation du Groupe Scolaire

A l'unanimité, le conseil municipal approuve l'avant-projet présenté par le cabinet « Le Compas dans l'œil », le devis estimatif des travaux qui s'élève à 405 500 €, le plan de financement et autorise le maire à solliciter auprès de l'Etat, du Département et du Ministère de l'Intérieur les subventions prévues dans ces catégories de travaux.

2. Illuminations festives supplémentaires

Décision unanime pour approuver le devis établi et pris en charge par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz (SIEG) du Puy-de-Dôme pour la fourniture, la pose, la dépose et l'entretien d'illuminations festives supplémentaires pour un montant de 1 900 €, avec une participation communale de 50%, soit 950 €.

3. Acquisition d'abribus

Unanimité pour donner un avis favorable à l'acquisition d'un à deux abribus et pour autoriser le maire à consulter et retenir la meilleure offre.

4. SEMERAP : convention

Accord unanime pour autoriser le maire à signer, au nom de la commune, une convention avec la SEMERAP pour la vidange annuelle du bac à graisse de la cantine scolaire, renouvelable 4 fois, pour un montant annuel de 280 €.

5. Aménagement régie cantine

Accord unanime pour autoriser le régisseur de la cantine et de la garderie à effectuer 9 heures supplémentaires par an, qui lui seront rémunérées comme telles en fin d'année lors du versement de l'indemnité de régie.

6. Admission de créances en non-valeur

Accord unanime pour accepter, à la demande du Trésorier municipal, l'admission en non-valeur de diverses créances irrécouvrables (loyers et charges impayés) pour un montant total de 7 294,88 €.

7. Adhésion au Pôle Santé au Travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (CDG63)

Unanimité pour adhérer au Pôle Santé au Travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (CDG63) regroupant un service de médecine professionnelle et préventive et un service de prévention des risques relatifs à l'hygiène et à la sécurité pour permettre à la collectivité de remplir ses obligations vis-à-vis de ses agents.

8. Demande d'interventions communales

Compte tenu des engagements antérieurs pris par la municipalité pour confier à un chantier d'insertion piloté par Manzat Communauté la réfection du Pont des Fourmis, unanimité pour décider de respecter cet engagement et de ne pas donner suite favorable à la proposition de l'Association ASPECTS qui sollicite la mise à disposition de moyens humains, matériels et financiers par la commune pour réaliser cette opération.

9. Demandes de subvention

Accord unanime pour attribuer une subvention de 50 € à l'Association des Pupilles de l'Enseignement (PEP63), de 100 € à la Prévention Routière et de 50 € au Comité Départemental de la Jeunesse en Plein Air.

10. Questions diverses

- Présentation aux membres du conseil municipal du rapport d'activité 2013 de Manzat Communauté, et de celui du Syndicat du Bois de l'Aumône.
- Monsieur le Maire fait part au conseil d'une demande de subvention qui lui a été adressée par le Président de l'Association l'Echo de la Morge pour la préparation du 10^{ème} anniversaire de Jazz Sauce Combrailles les 12 et 13 juillet 2015, demande reçue tardivement, qu'il n'a donc pu mettre à l'ordre du jour du conseil. Il souhaite malgré tout que le Président de l'Echo de la Morge soit informé le plus vite possible que les dates du 12 au

14 juillet 2015 ont été retenues par l'Association GAM et par la municipalité pour organiser les festivités autour de la Fête Nationale.

- Monsieur le Maire informe le conseil qu'il organisera une nouvelle réunion publique sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU) avec la participation du cabinet SYCOMORE.